sgen Cfdt: MIDI-PYRÉNÉES

Infos@cadMP

N° 118 du 1er décembre 2017

Journal électronique à destination de tous les personnels Biatoss (non enseignants)

POUR AFFICHAGE ET DIFFUSION ELECTRONIQUE

Sgen-CFDT Midi-Pyrénées
Contact personnels non enseignants
07 71 02 05 06 – Fax 05 61 43 65 50
Pour recevoir gratuitement cette Newsletter ou vous désinscrire envoyez un courriel à
sgen.cfdt.atoss@wanadoo.fr

Numéro spécial indemnitaire

De manière récurrente, les personnels sont destinataires « d'informations » concernant l'indemnitaire alimentant les suspicions les plus fantaisistes.

Afin que chacun.e puisse se forger une opinion, nous pensons utile de porter à la connaissance de tous divers éléments.

Pourquoi les personnels perçoivent un CIA différent selon le lieu d'exercice ?

Chaque emploi est financé sur un budget (BOP).

Le BOP 214 = Services académiques

Le BOP 141 = EPLE

Le BOP 230 = médicaux – sociaux

Lors de la mise en place du RIFSEEP, l'indemnitaire versé a été contraint. Il a été indiqué que les reliquats éventuels alimenteraient le CIA.

En fonction des reliquats par BOP le complément indemnitaire a été réparti. Tous les BOP n'ont pas un reliquat identique et le nombre de personnels par BOP est différent, d'où des montants de CIA différents. Quel que soit le BOP, la clôture n'est pas faite en novembre… il est donc impossible de dire aujourd'hui à l'euro près quel sera le reliquat précis, le prévisionnel permet de verser cette année un CIA.

Y a-t-il une limite au motant du CIA que peut percevoir un agent ?

La part du CIA dans **l'attribution indemnitaire globale** d'un agent est contingentée :

- pour la catégorie A : 15 % maximum
- pour la catégorie B : 12 % maximum
- pour la catégorie C : 10 % maximum

La répartition entre les agents et les corps est laissée à l'appréciation de l'administration.

Le travail en GT, en CTSA et en CTA a été axé sur la manière de répartir selon les corps le CIA alimenté par le reliquat. Pour mémoire le Sgen-CFDT avait demandé en CTSA a ce qu'une simulation donnant le même montant à tous soit faite : pas de pondération entre A, B et C et s'est abstenu au moment du vote en CTA.

Quid pour les personnels ITRF ?

Reçu en audience le jeudi 23 novembre par M. Le Gall, Secrétaire Général, M. Couedic, SGA DRH et Mme Salat Chef de division DPAE , le Sgen-CFDT a abordé la question du RIFSEEP des ITRF.

Le premier groupe de travail est prévu en décembre. On peut penser que la composition du GT sera basée sur la représentativité en CTA, comme cela a été le cas pour tous les GT relatifs à l'indemnitaire. Souhaitons que, contrairement à d'autres GT, dont par exemple le RIFSEEP des personnels administratifs, l'ensemble des OS représentatives en CTA participent à ce GT et mandatent des représentants qui sauront restituer, objectivement, les échanges et prises de position des uns et des autres.

Le premier travail sera d'établir la cartographie des emplois. Nous vous tiendrons informés au fur et à mesure. Nous saurons demander la rétroactivité des mesures si nécessaire.

Quid de la transparence ?

Ainsi que nous l'indiquions plus haut diverses instances ont eu à donner leur avis. Pour cela divers documents sont fournis, les représentants peuvent poser des questions.

Lors du GT CIA du 7 novembre, présidé par M Le Gall, Secrétaire Général, nous avons demandé que les personnels soient destinataires d'une information claire. Nous avons reçu l'assurance que chaque personnel recevrait un courrier lui permettant de se situer dans l'indemnitaire global. Nous saurons le rappeler si ce courrier tardait à parvenir aux personnels.

Quelques avancées :

- Un CIA versé aux personnels médico-sociaux.

- Pas de distinction au niveau du CIA entre personnels logés et non logés.

- Un GT bilan et une discussion sur l'IFSE programmés. Il est à noter que M Le Gall, Secrétaire Général, a indiqué que les OS pouvaient lui faire remonter toute situation pour laquelle elles souhaitaient une modification.

Pourquoi le Sgen-CFDT ne fait pas la même chose pour le CIA que pour la prime de Noël ?

Pour mémoire, et infos pour les nouveaux dans le métier, le Sgen-CFDT a accompagné au Tribunal Administratif les personnels demandant un traitement égalitaire entre EPLE et services pour la prime de Noël. Les collègues qui sont allés au bout de la procédure ont « gagné ».
On ne peut saisir le tribunal Administratif pour le CIA car nous ne sommes pas en présence d'une prime de Noël, expression qui avait été utilisée par notre administration et qui avait permis la saisine du TA. Le terme prime de Noël na pas le même sens juridique que Complément Indemnitaire Annuel.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information : sgen.cfdt.atoss@wanadoo.fr

Pour aller plus loin : RIFSEEP : dossier d'information et actualités

Pour suivre l'actualité : https://www.sgen-cfdt.fr

Elections CPE Toulouse 1 : Merci !

Le Sgen-CFDT a présenté des candidats sur les CPE ITRF catégorie A, B et C et a un élu dans chacune des commissions.
Pour la filière administrative, le Sgen-CFDT a présenté des candidats sur une liste d'alliance, avec le Snptes, sur les catégories A et C. La liste d'alliance obtient un siège en catégorie C.

Toute l'équipe remercie les électeurs pour leur confiance.

Les élus Sgen-CFDT sont les élus de tous les personnels : n'hésitez pas à les contacter si besoin.

Nous rejoindre :

- Vous pensez que les personnels Biatoss (non enseignants) ne doivent pas rester isolés.
- Vous pensez qu'ils ont toute leur place dans un syndicat qui regroupe tous les personnels de l'Education nationale.
- Vous pensez que les salariés de l'Education nationale ne doivent pas être isolés mais faire partie d'une grande confédération ouvrière.
- Vous voulez être défendu, informé efficacement.

Alors, rejoignez la CFDT et sa fédération de l'Education nationale, le Syndicat général de l'Education nationale (Sgen).

Pour calculer sa cotisation, télécharger le bulletin d'adhésion …. : Ctrl + Clic : Adhérer en ligne

Vous pouvez également imprimer le bulletin à la fin de cet envoi et le retourner à Sgen-CFDT 3 chemin du pigeonnier de la Cépière – Bât C – 3ème étage – 31 100 TOULOUSE.

Ne pas hésiter à nous contacter pour toute question ou difficulté de paiement.

RAPPEL : 66% des sommes versées dans l'année civile pour payer votre cotisation sont déductibles de vos impôts de l'année concernée. Les personnels non imposables bénéficient d'un crédit d'impôt égal à 66% des sommes versées dans l'année civile pour payer leur cotisation.

Positions nationales du Sgen – CFDT : www.sgen.cfdt.fr -

Contact local : sgen.cfdt.atoss@wanadoo.fr

Tél : 06 20 89 63 69

A quoi ça sert de se syndiquer ?

Etre syndiqué, c'est participer au débat collectif et affirmer sa solidarité avec les autres travailleurs qui exercent le même métier.

Etre syndiqué au Sgen, c'est choisir :
- d'être solidaire de l'ensemble des salariés du système éducatif pour une meilleure efficacité,
- d'être uni avec les autres et refuser le corporatisme,
- des priorités reposant sur des valeurs de solidarité, de justice, de démocratie, de laïcité…

Etre syndiqué au Sgen- CFDT, c'est choisir :
- La solidarité avec l'ensemble des travailleurs,
- La construction d'un rapport de force pour une société plus juste et plus solidaire.

A quoi cela m'engage ?

Le Sgen – CFDT ne communique pas le nom de ses adhérents. Chacun est libre de dire ou son son appartenance syndicale. Les courriers personnels vous sont adressés à votre domicile.
Chacun peut choisir de s'impliquer très peu, un peu, beaucoup… et donc est libre de choisir de participer ou non.

sgen Cfdt: LA CFDT DANS L'ÉDUCATION

Bulletin d'adhésion à renvoyer au Sgen-CFDT Midi-Py: 3, chemin du Pigeonnier de la Cépière 31100 TOULOUSE

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA — **RUM :**

NUMERO ICS CFDT : FR88ZZZ254894

Référence Unique de Mandat (à remplir par le syndicat)

Le «mandat de prélèvement SEPA» est le nouveau document officiel qui remplace désormais l'autorisation de prélèvement au niveau européen (SEPA). En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez : A) la CFDT à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte. B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CFDT. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention passée avec elle. Toute demande éventuelle de remboursement devra être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Votre nom, prénom et adresse:

.....

.....

.....

.....

Syndicat Créancier :
Sgen-CFDT
ICS FR88ZZZ254894

Coordonnées du Compte N° IBAN à débiter — Identification internationale du compte bancaire

Nom et adresse de votre banque : .....

N° BIC — Code International d'identification de votre banque

Type de paiement récurrent/répétitif

Date : ..... Signature :

BULLETIN D'ADHÉSION

☐ **Je préfère étaler ma cotisation et je choisis le prélèvement automatique sans frais tous les mois. Je remplis l'autorisation ci-contre et je joins un RIB ou un RIP. Je pourrai résilier ce prélèvement à tout moment par un simple courrier au Sgen-CFDT.**

☐ **Je paie ma cotisation annuelle par chèque(s) ci-joint(s), à l'ordre du Sgen-CFDT Midi-Pyrénées.**

☐ Monsieur ☐ Madame

Nom Prénom .....

Adresse .....

.....

.....

Téléphone(s) ..... / .....

Courriel .....

Date de naissance .....

Corps ou grade .....

Echelon ..... Classe .....

Profession ou discipline .....

Type d'établissement .....

Nom et adresse de l'établissement d'exercice .....

.....

.....

COTISATION *(voir grille de calcul)* **= ..... € / mois**

Date et signature :

Calcul du montant de la cotisation. À la CFDT, la cotisation est fixée à 0,75% du salaire de l'adhérent. Chacun cotise selon ses moyens: c'est une question de solidarité!

Tarifs particuliers. Stagiaire: 6,25€/mois ou 75€/an - Sans traitement, étudiant MASTER 1-2, AED, AVS, EVS: 3€/mois ou 36€/an.

Crédit d'impôt. Dans la déclaration d'impôts sur le revenu, les salariés syndiqués imposables ou non bénéficient d'un **crédit d'impôt égal à 66% de leur cotisation syndicale** (une cotisation de 12 € par mois, vous revient à 4 €). Les collègues non imposables bénéficieront d'un crédit d'impôt - mesure de justice sociale obtenue par la CFDT.

Les informations recueillies permettent au Sgen-CFDT d'informer et de consulter ses adhérents. Elles ne seront pas communiquées en dehors de la CFDT pour des opérations commerciales ou publicitaires. Vous disposez d'un droit d'accès, de contestation et de

Bulletin d'adhésion

sgen Cfdt: MIDI-PYRÉNÉES

Grille de calcul

Salaire Net mensuel	Cotisation / mois	Cotisation / an
Moins de 900 €	6 €	72 €
901 € à 1000 €	7 €	84 €
1001 € à 1133 €	8 €	96 €
1134 € à 1266 €	9 €	108 €
1267 € à 1400 €	10 €	120 €
1401 € à 1533 €	11 €	132 €
1534 € à 1666 €	12 €	144 €
1667 € à 1800 €	13 €	156 €
1801 € à 1933 €	14 €	168 €
1934 € à 2066 €	15 €	180 €
2067 € à 2200 €	16 €	192 €
2201 € à 2333 €	17 €	204 €
2334 € à 2466 €	18 €	216 €
2467 € à 2600 €	19 €	228 €
2601 € à 2733 €	20 €	240 €
2734 € à 2866 €	21 €	252 €
2867 € à 3000 €	22 €	264 €
Tranches de 133 € supplémentaires	+ 1 €	+ 12 €

Tarifs particuliers:

***Sans traitement, étudiant MASTER 1-2, AED, AVS-EVS (CUI...)**: 3€/mois ou 36€/an.

***Stagiaire**: 6,25€/mois ou 75€/an.

Bulletin à renvoyer

Au bureau régional:

Sgen-CFDT Midi-Pyrénées
3, chemin du Pigeonnier de la Cépière
31100 TOULOUSE
05.61.43.71.56 - toulouse@sgen.cfdt.fr

Grille de calcul

Salaire Net mensuel	Cotisation / mois	Cotisation / an
Moins de 900 €	6 €	72 €
901 € à 1000 €	7 €	84 €
1001 € à 1133 €	8 €	96 €
1134 € à 1266 €	9 €	108 €
1267 € à 1400 €	10 €	120 €
1401 € à 1533 €	11 €	132 €
1534 € à 1666 €	12 €	144 €
1667 € à 1800 €	13 €	156 €
1801 € à 1933 €	14 €	168 €
1934 € à 2066 €	15 €	180 €
2067 € à 2200 €	16 €	192 €
2201 € à 2333 €	17 €	204 €
2334 € à 2466 €	18 €	216 €
2467 € à 2600 €	19 €	228 €
2601 € à 2733 €	20 €	240 €
2734 € à 2866 €	21 €	252 €
2867 € à 3000 €	22 €	264 €
Tranches de 133 € supplémentaires	+ 1 €	+ 12 €

Tarifs particuliers:

***Sans traitement, étudiant MASTER, AE, AVS, EVS (CUI...)**: 3€/mois ou 36€/an.

***Stagiaire**: 6,25€/mois ou 75€/an.

Retrouvez-nous

Au bureau régional:

Sgen-CFDT Midi-Pyrénées
3, chemin du Pigeonnier
de la Cépière
31100 TOULOUSE
✆ 05 61 43 71 56
✆ 09 50 27 34 62
✉ toulouse@sgen.cfdt.fr

Dans nos antennes:

Ariège	09@sgen.cfdt.fr
Aveyron	12@sgen.cfdt.fr
Hte Garonne	31@sgen.cfdt.fr
Gers	32@sgen.cfdt.fr
Lot	46@sgen.cfdt.fr
Htes Pyrénées	65@sgen.cfdt.fr
Tarn	81@sgen.cfdt.fr
Tarn&Garonne	82@sgen.cfdt.fr

Sur internet:

- Site Sgen académique: www.sgenmidipy.fr
- Site CFDT national: www.cfdt.fr
- Site Sgen national: www.sgen.cfdt.fr
- Site suivi de carrière SGEN+: www.sgen-cfdt-plus.org

NOTRE DÉMARCHE

LE DIALOGUE SOCIAL

> Le Sgen-CFDT se veut force de propositions et de revendications constructives.
Il prend en compte les intérêts de l'ensemble des acteurs concernés dans une logique de solidarité et d'intérêt général.

LE SGEN-CFDT, UN SYNDICAT POUR TOUS LES PERSONNELS

Administratifs, CPE, COP, enseignants... dans les écoles, les établissements, les services, vous travaillez avec d'autres personnels.

> Un syndicat pour chaque catégorie, c'est la porte ouverte à un émiettement des forces, à la division entre les corps, à l'incohérence des revendications et finalement à la faiblesse des propositions syndicales.

> Le Sgen-CFDT fait un autre choix: la même organisation regroupe toutes les catégories, ce qui n'empêche pas de prendre en charge chacune d'elles. Présent dans quasiment toutes les instances, le Sgen-CFDT est représentatif de tous les personnels.

NOTRE PROJET

LA TRANSFORMATION SOCIALE

> La question de l'École ne peut être isolée des questions de société.

> Notre projet est un véritable projet de transformation sociale, dont l'École est un des éléments fondamentaux!

> La CFDT élabore jour après jour un projet global de société plus solidaire et plus juste: droit au travail, lutte contre la précarité, réduction des inégalités, pouvoir d'achat, lutte contre toutes les formes de discrimination... Elle a une position sur l'Ecole.

UN CHOIX ÉVIDENT: LA CFDT

> **La CFDT est le premier syndicat en France avec 850 000 adhérents.**
Le réseau CFDT est un point d'appui pour vous aider à résoudre les problèmes hors du cadre strictement professionnel. Grâce à ses contacts, le Sgen-CFDT peut répondre à vos questions: logement, retraite, mobilité professionnelle, etc.

PLUS NOMBREUX, PLUS FORTS AUJOURD'HUI, J'ADHÈRE!

L'ADHÉSION A LA CFDT DONNE DROIT A:

Une information locale et nationale.

> Newsletter, presse syndicale (nationale, académique), accès réservé aux sites.

Des conseils et services personnalisés.

> Correspondants d'établissement, élus CAPA-CAPD et CHS-CT, site Sgen+ (mutation, promotion...).

La formation syndicale de la CFDT.

> Jusqu'à 12 journées par an: pédagogie, action syndicale...

Une assurance professionnelle.

> Défense juridique, indemnisation en cas de grève longue.

Une réduction d'impôt ou un crédit d'impôt.

> 66% du montant de la cotisation versée: une cotisation de 12 € par mois vous revient à 4€.

Le Sgen-CFDT Midi-Pyrénées:
un syndicat actif, reconnu et représentatif dans l'académie...